



# PIECES A FOURNIR AVEC CE DOSSIER

Convention tripartite signée par apprenti(e) + employeur + responsable légal (si apprenti(e) mineur(e) <b>UNIQUEMENT</b> si la durée du contrat est différente du cycle de formation)
Copie Carte nationale d'identité/Passeport ou carte de séjour en cours de validité
<b>Pour apprenti(e) hors Communauté Européenne fournir OBLIGATOIREMENT :</b> -Autorisation de travail en France avec la mention « autorisation de travail » (prendre contact avec la DIRECCTE) 1 mois de délai - Carte de séjour valide
Lettre de motivation
Copies bulletins de notes de l'année en cours ou de la dernière année de scolarité
Copie de l'EXEAT (certificat de fin de scolarité) à demander au collège ou au Lycée à la fin de l'année.
Copie du dernier diplôme obtenu ou relevé de notes (si vous en possédez un)
Copie du dernier galop d'équitation obtenu (Formations hippiques uniquement)
Copie du contrat d'apprentissage + éventuellement la rupture si vous étiez déjà apprenti(e) dans un autre CFA
Fiche « Accompagnement » remplie même si non concerné(e)-(document ci-joint)
5 timbres au tarif en vigueur (20g)
<b>Pour apprenti(e) mineur(e) uniquement :</b> <b>Si divorcé :</b> Copie du Jugement de Divorce <b>Pour apprenti(e) mineur(e) uniquement :</b> <b>Si séparation :</b> Attestation sur l'Honneur parents séparés + copie carte d'identité de chacun des 2 parents

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

**DOSSIER A RETOURNER A :**



UFA LOUIS GIRAUD  
310, Chemin de l'Hermitage  
84200 - CARPENTRAS SERRES  
☎ 04.90.60.80.90  
✉ cfppa.carpentras@educagri.fr

(Cadre réservé à l'administration)

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
VALIDE PAR L'UFA: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
RECU POLE CONTRAT / \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
OBSERVATIONS

Avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage ou, au plus tard, dans les cinq jours ouvrables qui suivent le contrat doit être adressé à l'opérateur de compétence pour dépôt. La date de début de contrat doit donc tenir compte des délais de traitement :  
**PREVOIR minimum 15 jours entre la date de dépôt du dossier complet et la date de début de contrat.**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce document n'est pas un contrat, c'est un dossier de candidature

### FORMATIONS : VEUILLEZ COCHER LA FORMATION SOUHAITEE

- CAPA Jardinier paysagiste
- BPA Travaux Aménagements Paysagers
- BAC PRO Aménagements paysagers :  1 an  2ans  3ans
- BAC PRO Technicien Conseil Vente Univers de Jardineries :  1an  2ans  3ans
- BAC PRO Conduite Productions Horticoles :  1an  2ans  3ans
- CAPA Palefrenier soigneur :  1an  2ans
- BAC PRO Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique :  1an  2ans  3ans

Date de début du cycle de formation : -----/-----/-----  
Date prévue de fin des épreuves ou examens : -----/-----/-----

### APPRENTI(E)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de Naissance : \_\_\_\_\_ Dép. : \_\_\_\_  
 Nationalité : \_\_\_\_\_ Sexe :  Garçon  Filles  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_  
 ☎ (Domicile) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ et Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Profession des parents : père \_\_\_\_\_ mère \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### HEBERGEMENT

- Interne (pension complète à l'UFA PRIORITY aux mineurs et éloignement de + de 25km)
- Demi-pensionnaire
- Externe

**PARENT OU RESPONSABLE LEGAL uniquement si apprenti(e) mineur(e) même adresse apprenti(e)**

Père / Mère

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

☑ (Domicile) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (Travail) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**SI PARENTS SEPARÉS uniquement si apprenti(e) mineur(e) :**

Père / Mère

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

☑ (Domicile) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (Travail) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Joindre la copie du jugement désignant l'autorité parentale ou attestation sur l'honneur****VOTRE PARCOURS SCOLAIRE ET/OU PROFESSIONNEL**Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH) :  OUI (si oui fournir justificatif)  NON

Année	Classe fréquentée / Emploi	Etablissement (Nom - Commune) / Entreprise
N-1		

N° INE/INA : \_\_\_\_\_

(voir bulletin de notes, convocation à l'examen ou certificat de fin de scolarité EXEACT)

Dernier diplôme obtenu : \_\_\_\_\_

Actuellement vous êtes :

- scolarisé(e)  
 salarié(e)  
 demandeur d'emploi  
 en contrat pro (joindre copie contrat et rupture éventuelle)  
 en contrat d'apprentissage (joindre copie contrat et rupture éventuelle même si date ultérieure)  
 stagiaire formation professionnelle  
 autre \_\_\_\_\_

Titulaire du PERMIS B :  OUI\*  NON  En cours de passage\* **SI oui, date d'obtention :** \_\_\_\_\_**DUREE DU CONTRAT différente de celle du cycle de formation :**  OUI  NON

Joindre la convention tripartite si nécessaire.

**L'EMPLOYEUR**

Document à remplir par l'entreprise, obligatoirement, dans son intégralité.

**DATE DEBUT DE CONTRAT :** \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ / \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ / **2021**

A renseigner obligatoirement par vos soins

Prévoir au minimum **15 jours** entre la date du dépôt du dossier **COMPLET** à l'UFA et la date de début du contrat**RAISON SOCIALE :** \_\_\_\_\_Nom propre  GAEC  EARL  SARL  SA  SAS  EURL   
COLLECTIVE TERRITORALE  ASSOCIATION 1901  AUTRE : \_\_\_\_\_

Chef d'entreprise (NOM Prénom) : \_\_\_\_\_

Affilié à  MSA  URSSAF  Autre : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ CODE NAF : \_\_\_\_\_

**Affiliation (à renseigner obligatoirement) :** Chambre d'Agriculture  Chambre de Commerce  Chambre des Métiers  
 Secteur public  Autre : \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise : \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

☑ : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Effectif de l'entreprise (sauf apprenti(e)) : \_\_\_\_\_

L'employeur est-il l'ascendant de l'apprenti(e) :  OUI  NON  lien de parenté : \_\_\_\_\_L'employeur autorise l'apprenti(e) à quitter l'établissement à la fin de son examen ou en cas d'absence de formateur :  OUI  NON**Convention collective nationale applicable :**

(Demander à votre comptable n° IDCC)

**Nom de la Caisse Retraite Complémentaire de l'apprenti(e)** (demander à votre comptable) : \_\_\_\_\_**Joindre OBLIGATOIREMENT la copie d'un K-BIS ou de l'attestation SIRENE****LE(S) MATRE(S) D'APPRENTISSAGE**

1 / Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Diplôme(s) obtenu(s) : \_\_\_\_\_

Nombre d'année d'expérience professionnelle : \_\_\_\_\_ Port. : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

2 / Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Diplôme(s) obtenu(s) : \_\_\_\_\_

Signature du Responsable ou du chef d'entreprise **Cachet de l'entreprise**

# FICHE DE RENSEIGNEMENT « ACCOMPAGNEMENT »

**A compléter et à rendre obligatoirement avec le dossier d'inscription (même en cas de réponse négative)**

Dans le cadre de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, le CFA Régional Agricole Public PACA, et notre Unité de Formation par Apprentissage (UFA) de Carpentras se mobilisent pour un meilleur accueil des jeunes en situation de handicap.

En prenant quelques instants pour remplir ce document (au dos) vous contribuez à :

- une bonne information faite à l'ensemble de l'équipe pédagogique sur les difficultés rencontrées.
- la mise en place d'éventuels aménagements durant les cours ainsi qu'aux épreuves d'examen tels que du temps supplémentaire pour les contrôles, des sujets agrandis en gros caractères, la lecture orale des consignes, l'accessibilité des locaux...
- un suivi le plus efficace possible lors de la scolarité à l'UFA mais également en entreprise, pour une meilleure prise en charge.

<b>Référent Handicap à l'UFA de CARPENTRAS</b> <b>Mme Armelle PERRI</b> Campus Louis Giraud - UFA-CFPPA 310, Chemin de l'Hermitage 84200 CARPENTRAS SERRES Tel : 04.90.60.80.90 e-mail : armelle.perri@educagri.fr		
<b>« N'hésitez pas à prendre contact pour tout renseignement... »</b>		
NOM, Prénom : .....	CLASSE à l'UFA : .....	
Entourer la réponse		
1- L'apprenti a-t-il des difficultés d'apprentissage ou tout autre handicap tels que DYSLEXIE, DYSPHASIE, TROUBLES VISUELS ou AUDITIFS, HEMIPLEGIE, BIPOLARITE, TROUBLES DE LA MEMOIRE OU DE LA CONCENTRATION.... ?	OUI*	NON
*si oui, à préciser : .....		
2- Ces difficultés ou ce handicap ont-ils fait l'objet d'un bilan médical ?	OUI*	NON
<i>(*si oui, le joindre au dossier)</i>		
3 - Au collège ou dans l'établissement précédent, un PAI (Projet d'accueil Individualisé) ou un PPS (Projet Personnel de Scolarisation) a-t'il été établi ?	OUI*	NON
<i>(*joindre une copie si possible)</i>		
4- Avez-vous bénéficié(e) d'un aménagement d'épreuve au Brevet des Collèges ou lors d'un autre examen?	OUI*	NON
*si oui, à préciser : .....		
<i>(*joindre une copie si possible)</i>		
5- Une reconnaissance de besoins spécifiques liés au handicap a-t'elle été faite auprès de la MDPH (allocation, matériel...)?	OUI*	NON
<i>(*si oui, joindre une copie)</i>		
6- Avez- vous une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou percevez-vous une allocation enfant ou adulte handicapé ?	OUI*	NON
<i>(*si oui, joindre une copie)</i>		
7- Autres informations que vous souhaiteriez nous communiquer :		
.....		
.....		

**Informations importantes :** Les demandes d'aménagement aux examens doivent se faire au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de la 1<sup>ère</sup> année. Un bilan récent de l'orthophoniste ou du spécialiste (**moins de 3 ans**) est indispensable.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

**PARENTS SEPARES**

*(n'ayant pas de jugement de garde)*

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

atteste que le lieu de résidence habituel de mon fils/ma fille\*  
\_\_\_\_\_ est au domicile de sa mère ou son  
père\*

NOM PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

et que l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents.

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

SIGNATURE des PARENTS,

Monsieur,

Madame,

P.S. : joindre la copie d'une pièce d'identité de chaque parent

\*rayer la mention inutile



**Unité de Formation par Apprentissage**  
310, Chemin de l'Hermitage – 84200 CARPENTRAS SERRES  
Tél 04 90 60 80 90  
e-mail : [cfppa.carpentras@educagri.fr](mailto:cfppa.carpentras@educagri.fr)

## Dossier de candidature 2021

Madame, Monsieur,

Vous êtes en possession d'un dossier de candidature en vue de suivre une formation par **apprentissage**.  
Ce dossier devra être retourné dans les meilleurs délais à l'UFA, dès lors où vous aurez respecté les étapes suivantes :

**A -** Vous avez trouvé une entreprise qui accepte de vous prendre en apprentissage (**l'apprenti(e) est un salarié relevant du Code du Travail**). Veuillez à ce que **l'entreprise forme au métier souhaité**.

**Difficultés à trouver un employeur, vous pouvez contacter notre chargée de Relations et Développement Entreprises, qui vous accompagnera dans vos recherches :**

**Mme CHENUAUD Céline**  
**04.90.60.80.76 / 06.20.16.33.29**  
**[celine.chenuaud@educagri.fr](mailto:celine.chenuaud@educagri.fr)**

**B -** L'employeur **a rempli complètement** la partie "**renseignements entreprise**" (en précisant le nom du maître d'apprentissage). **Ce document n'est pas un contrat, il nous aide à l'établir.**

### **A l'attention des FAMILLES et des ENTREPRISES :**

**Avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage, ou, au plus tard, dans les cinq jours ouvrables qui suivent, l'UFA doit adresser le contrat au service enregistrement.**

**La date de début du contrat doit donc tenir compte des délais de traitement :**

**Prévoir au minimum 15 jours entre la date de dépôt du dossier complet à l'UFA et la date de début de contrat.**

**C -** Vous avez complété le dossier de candidature

**D -** Vous avez complété la fiche renseignements « accompagnement »

- ❖ Une fois le dossier COMPLET ramené à l'UFA, dans un premier temps, nous procéderons à l'inscription et nous vous enverrons la confirmation d'inscription ainsi que la demande de frais connexes dont vous devrez vous acquitter (*voir feuille Tarifs ci-jointe*).
- ❖ Dans un deuxième temps, nous vous enverrons ainsi qu'à l'employeur la convocation de rentrée ainsi que le calendrier d'alternance et le dossier vie scolaire.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

**ATTENTION FERMETURE UFA**  
**du lundi 26 juillet 2021 au mercredi 18 août 2021.**



## L'ACCES

**En voiture** : autoroutes A7,A9, A51 ou RN 100 et RN 7.

✓ **Sortie Orange Sud : prendre direction Carpentras.**

☞ Entrée de Carpentras, au rond point, prendre la direction

"Gap", parcourir environ 3 kms et, dans Serres, prendre la 1<sup>ère</sup> à gauche après la station service.

✓ **Sortie Avignon Nord : prendre la voie rapide direction Carpentras :**

- Sur la voie rapide prendre direction Loriol du Comtat par Monteux Est.

Toujours suivre la direction de Loriol. Faire 2 kms. Au rond point de Loriol prendre Carpentras :

☞ Entrée de Carpentras, au rond point, prendre la direction "Gap", parcourir environ 3 kms et, dans Serres prendre la 1<sup>ère</sup> à gauche après la Station Service.

**En bus** :

Les lignes Aix-Serres, Avignon-Carpentras, Orange-Carpentras, Cavaillon-Carpentras,

**Navette Carpentras-Serres tous les jours, matin et soir.**

Les bus desservent Carpentras depuis les gares d'Avignon, d'Orange et Carpentras.

- TRANS COVE - Carpentras : 04.84.99.50.10

- CARS ARNAUD - Carpentras : 04.90.63.01.82

**En train** :

- Arrivée gare SNCF à Carpentras

- Renseignements SNCF et Navette : P.E.M. (Pôle Echange Multimodal/Carpentras), Tél 04.84.99.50.10.

## Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 destinés aux apprenants du CFPPA/UFA (A titre informatif)

Tarifs pension et ½ pension pour semaine complète				
Groupes	Pension complète		Demi-pension	
	Semaines/an	Forfait de pension à la semaine	Semaines/an	Forfait de pension à la semaine (*)
CAPA, BAPAAT, BPA	11 semaines	100.00 €	11 semaines	20.00€
Seconde Bac Pro- CS	15 semaines		15 semaines	
BAC 1 <sup>ère</sup> et Terminale BTSA	19 semaines		19 semaines	
BP	17 semaines		17 semaines	
BP JEPS	1 nuit + 1 repas + 1 petit déjeuner	14.80€ + 4.00€ + 1.20€ = 20 €	36 semaines	4.00€ le déjeuner

### Toute absence qui surviendrait au cours de la semaine n'entraînerait aucun remboursement.

Les absences des apprentis du fait de décisions des familles ou des entreprises ne donnent pas lieu à réduction de tarif. Les absences au moment des grèves pourront donner lieu à réduction d'un seul jour (le jour de la grève).

Le règlement sera effectué par virement administratif sur le compte bancaire du payeur habituel.

### Modulation des Tarifs de pension et ½ pension en fonction du calendrier (Jours fériés, ponts)

Nombre de jours	Internes
5	100.00€
4	80.00 €
3	60.00 €
2	40.00 €

Nombre de jours	½ pensionnaires
5	20.00€
4	16.00€
3	12.00€
2	8.00€

## PAIEMENT DE LA PENSION OU DEMI-PENSION :

**Le prix de la carte de cantine est de 12 €. Elle devra être gardée par l'apprenant jusqu'à la fin de sa formation.**

Encaissement à la semaine par espèces ou chèque (A l'ordre de l'Agent comptable de l'EPLEFPA Louis GIRAUD) :

**Collecte en classe le lundi lors des semaines de cours. Les apprentis qui n'auront pas le règlement de la semaine se verront refuser la pension ou la demi-pension (ces services ne sont pas des services obligatoires).**

NB : Les changements de régime (pension – ½ pension – externat) ne seront possibles que sur demande écrite reçue à minima 15 jours avant le changement. Toute période entamée sous un régime est due.

## AUTRES TARIFS

Participation pour services connexes : 0,15 € par heure de formation

**IMPORTANT : À REGLER LE JOUR DE LA RENTREE**

*De façon non exhaustive : Carnet de liaison, rapport de stage, photocopies du dossier professionnel.*

*Cette participation est totalement déconnectée des coûts intrinsèques de la formation et de l'inscription, conformément à la convention portant création de l'UFA.*

CAPA – BAPAAT – BPA (400 heures)	60 € pour l'année
BP (600 heures)	90 € pour l'année
Seconde Bac Pro (525 heures)	79 € pour l'année
1 <sup>ère</sup> et Terminale BAC PRO – BTSA (675 heures)	101 € pour l'année
CS de niveau IV (539 heures)	81 € pour l'année
CS de niveau IV (560 heures)	84 € pour l'année

### DIVERS

Remplacement carnet de liaison perdu par l'apprenti	10 €
Dégradations	Facturation au prix de la réparation ou du remplacement du matériel
Perte ou non restitution carte de parking en fin d'année	Facturation au prix de 20 €
Perte carte de cantine	12 €

## LISTE DES FOURNITURES

### ❖ Matériel scolaire

2 classeurs grand format, copies blanches perforées, 2 jeux d'intercalaires, des crayons assortis, 1 agenda, 1 règle plate (30cm), une gomme blanche, 1 équerre, 1 rapporteur, 1 compas, **1 calculatrice** (attendre les consignes du Formateur à la rentrée), 1 cadenas à numéros.

Pour les Bac Pro : une blouse de laboratoire

### ❖ Matériel de sport

Des chaussures réservées au sport dans le gymnase (sans crampon et propres), une tenue (jogging ou short), un nécessaire de toilette.

### ❖ Matériel technologique

#### Pour les options HIPPIQUES

- \* 1 casque : doit porter la mention CE VG1.040 2014.12, « CE » certifié à dire d'expert, ou CE certifiés à dire d'expert selon le protocole NF EN1384:2017
- \* 1 tenue réservée à l'équitation (pantalon d'équitation, un haut qui couvre les épaules)
- \* chaussure d'équitation classique (pour monter à cheval)
- \* des chaussures de sécurité (pour le travail à pied et l'agro-équipement)

#### Pour les options PRODUCTIONS HORTICOLES ET TRAVAUX PAYSAGERS

- \* un « bleu » de travail,
- \* des chaussures de sécurité,
- \* 1 cadenas à numéros pour le vestiaire.

**Les apprentis ne seront pas acceptés en cours sans leur équipement (voir le Règlement intérieur de l'U.F.A.)**

### ❖ Matériel d'internat OBLIGATOIRE :

- des vêtements de rechange, sous-vêtements et chaussettes, un nécessaire de toilette,
- chaussons ou tongs, 1 cadenas à numéros pour l'armoire,
- un drap housse + un drap + un traversin ou coussin, une couverture ou couette ou duvet.

Mise à jour 08/02/2021





Mise à jour : 16/02/2021

**Unité de Formation par Apprentissage**  
 310, Chemin de l'Hermitage – 84200 CARPENTRAS SERRES  
 Tél 04 90 60 80 90  
 e-mail : cfppa.carpentras@educagri.fr

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Contrat d'apprentissage est un **contrat de travail en alternance** qui permet aux jeunes de 15 à 29 ans révolus à l'issue d'une 3<sup>ème</sup> d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. Le jeune acquiert une formation professionnelle durant sa présence en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur, et passe entre 12 et 20 semaines par an à l'UFA selon le diplôme préparée. **Le reste du temps il se forme tout en travaillant avec son maître d'apprentissage. Le Contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier**, acte écrit conclu entre une entreprise et un jeune, à durée déterminée qui varie entre 6 mois et 3 ans. Exécution du contrat possible dans un pays hors Union Européenne.

L'apprenti salarié, perçoit une rémunération au moins égale à un pourcentage du SMIC, dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire, pour un horaire de **151,67 heures par mois**. Il bénéficie des avantages sociaux inhérents aux autres salariés ainsi que des congés annuels. L'apprenti doit effectuer **35 heures hebdomadaires**. Les heures de cours à l'UFA sont comprises dans l'horaire mensuel. La paie doit être versée à périodicité régulière et le bulletin de paie avec le relevé d'heures doit être remis chaque mois au salarié. **Congés payés légaux : 2 jours et demi ouvrables de congés par mois de travail effectif accompli (idem si accident travail ou maladie ou pour une période de 24 jours de travail).**

### NOUVEAU RÉGIME SOCIAL DES APPRENTIS EN 2019

La loi de financement de la Sécurité sociale (n° 2018-1203 du 22 décembre 2018) modifie en profondeur ce système de calcul de cotisations sociales des apprentis dans le secteur privé à compter du 1er janvier 2019.

1. Suppression des assiettes forfaitaires
2. Remplacement des anciennes exonérations de cotisations par la Réduction Fillon renforcée
3. Plafonnement de l'exonération de cotisations salariales

### Aides pour les apprentis

- Prime d'activité si le salaire est au moins égal à 900€ nets/mois.
- Aide de 500€ pour les jeunes de 18 ans inscrits aux épreuves du permis de conduire Catégorie B.

### COUT SALARIAL D'UN APPRENTI DU SECTEUR PRIVE

SMIC HORAIRE au 01/01/2021 : 10,25 € (base 35 heures par semaine = 1 554,58 € brut mensuel)

Attention : changement de tranche d'âge = changement de salaire le mois suivant la date anniversaire

ANNEE / AGE	Mensuel brut minimum % SMIC	Mensuel brut minimum en euros
Année 1 : 16/17 ans	27%	419,74 €
Année 2 : 16/17 ans	39%	606,29 €
Année 3 : 16/17 ans	55%	855,02 €
An 1 : 18/20 ans	43%	668,47 €
An 2 : 18/20 ans	51%	792,84 €
An 3 : 18/20 ans	67%	1 041,57 €
An 1 : 21/25 ans	53%	823,93 €
An 2 : 21/25 ans	61%	948,29 €
An 3 : 21/25 ans	78%	1 212,57 €
An 1 : + 26 ans	100 %	1 554,58 €
An 2 : + 26 ans	100 %	1 554,58 €
An 3 : + 26 ans	100%	1 554,58 €

Formation en 1 an : taux de rémunération de la 2<sup>ème</sup> année

**Contrat CS CP : Majoration de 15 points sur salaire si apprenti titulaire d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel ou d'un titre homologué et qui souhaite préparer un diplôme ou titre de même niveau, lorsque la nouvelle qualification est en rapport direct avec celle qui résulte du premier diplôme ou titre obtenu). Articles D6222-33 et R6222-16 du Code du Travail.**

## **Compétences du Maître d'Apprentissage**

Il doit être **salarié** de l'entreprise, volontaire, **majeur** et offrir toutes les garanties de moralité. L'**employeur** peut remplir cette fonction. Les conditions sont déterminées par **convention** ou **accord collectif de branche**. Ainsi chaque branche détermine les conditions de compétence professionnelle exigées d'un maître d'apprentissage.

A défaut de **convention** ou **accord collectif de branche**, les compétences exigées sont :

· *Etre titulaire d'un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel correspondant au diplôme ou titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, justifiant d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.*

· *Justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelles (hors formation ou alternance) en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.*

## **AIDES POUR LES ENTREPRISES** de moins de 250 salariés

Sont concernés les contrats visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle **équivalent au plus au baccalauréat**.

- niveau 3 : CAPA / BPA
- niveau 4 : BP / BAC PRO / CS

**Les contrats visant un titre ou diplôme supérieur au Baccalauréat ne bénéficient pas de l'aide unique aux employeurs.**

<b>1<sup>ère</sup> année (d'exécution du contrat)</b>	<b>4 125 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> année (d'exécution du contrat)</b>	<b>2 000 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> année (d'exécution du contrat – contrat de 3 ans)</b>	<b>1 200 €</b>

## ***DISPOSITIF EXCEPTIONNEL D'AIDE AUX EMPLOYEURS***

Pour la **première année de l'exécution** des contrats d'apprentissage conclus **entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021**, l'aide aux employeurs est versée pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle **équivalent au plus au niveau 7** du cadre national des certifications professionnelles.

**Exceptionnellement cela concerne également**, sous certaines conditions **les entreprises de plus de 250 salariés**. Les employeurs publics ne sont pas concernés.

**Aide exceptionnelle période COVID : En vigueur jusqu'au 28/02/2021 :**

**Le 11 janvier 2021, Elisabeth Borne (Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion), a annoncé la prolongation des aides à l'embauche pour les apprentis jusqu'à fin mars 2021.**

- ☞ 5000 € apprenti(e) mineur(e) : du CAP au Master.
- ☞ 8000 € apprenti(e) majeur(e) : du CAP au Master.

